

S E R V I C E S
D'ANNÉE SCOLAIRE PROLONGÉE

ESY

2017-2018

Montgomery County Public Schools (MCPS) fournit des services d'Année Scolaire Prolongée (Extended School Year-ESY) aux élèves éligibles de recevoir des services d'éducation spéciale. Ces services font partie d'une éducation publique gratuite et appropriée (Free Appropriate Public Education-FAPE) et sont fournis en été. Cette brochure est conçue pour vous aider à comprendre les services de l'ESY et les critères d'éligibilité.



Office of Special Education

Quels Sont les Services d'Année Scolaire Prolongée?

Les services d'Année Scolaire Prolongée (Extended School Year-ESY) sont l'extension individualisée de services spécifiques, au-delà de l'année scolaire ordinaire, conçus pour répondre à/maintenir des objectifs précis inclus dans le Programme d'Enseignement Personnalisé (IEP) d'un élève. L'ESY n'est pas simplement l'extension de l'année scolaire, un placement automatique d'école d'été, ou un programme d'enrichissement d'été; et chaque élève avec un handicap ne nécessite pas forcément l'ESY. En fait, l'ESY peut être approprié pour un nombre relativement modeste d'élèves avec handicaps. Cependant, l'équipe de l'IEP est légalement obligée de considérer et d'évaluer l'opportunité d'éligibilité à l'ESY à la réunion de révision annuelle pour tout élève recevant des services d'éducation spéciale. Les services d'ESY varient par type, intensité, emplacement, inclusion de services relatifs, et en durée, selon les besoins de l'élève.

Exemples des élèves qui peuvent avoir besoin de services d'ESY

- ★ Un élève de 8 ans avec des handicaps intellectuels qui vient tout juste d'acquérir les compétences pour choisir des aliments et qui, sans les services d'ESY, perdrait probablement cette compétence.
- ★ Un élève avec l'Autisme qui a récemment atteint un objectif social/comportemental qui est conçu pour diminuer la fréquence de conduite nuisible à soi-même et reprendrait probablement la conduite nuisible à soi-même au niveau précédent, à moins qu'il/elle ne reçoive des services d'ESY pour maintenir l'objectif de conduite prévu.
- ★ Un élève de 4 ans avec des retards de développement qui, à l'école, suit un programme d'apprentissage de la propreté avec des commandes verbales et qui pourrait régresser de façon significative durant l'été et exiger une importante formation à nouveau en automne après son retour à un programme scolaire complet.
- ★ Un élève de 10 ans avec des handicaps intellectuels et une infirmité motrice cérébrale qui apprend à utiliser un élément de communication augmentatif depuis l'automne dernier. Cela a pris à l'élève six mois pour maîtriser de façon indépendante les deux premières étapes d'un processus de six étapes. À cause de la nature critique de cette compétence et du temps impliqué pour le nouvel apprentissage, l'ESY est recommandé.
- ★ Vers la fin du printemps, un élève du Grade 5 avec une difficulté d'apprentissage spécifique fait un progrès important dans ses compétences de décodage en lecture. Alors qu'il/elle passe au collège, l'ESY est nécessaire pour maintenir les compétences qu'il/elle commence tout juste à acquérir.

Comment les décisions d'ESY sont-elles prises?

Généralement l'éligibilité à l'ESY et à ses services est déterminée à la réunion de la révision annuelle de l'équipe de l'IEP pour développer l'IEP pour l'année suivante. Les parents/tuteurs légaux d'un élève avec un handicap sont des participants égaux, avec le personnel scolaire, dans le développement de toutes les parties de l'IEP, y compris la provision des services d'ESY. Les membres de l'équipe de l'IEP sont les suivants-

- ★ les parents/tuteurs légaux de l'élève
- ★ l'élève (si approprié)
- ★ un représentant de MCPS
- ★ un enseignant d'éducation générale
- ★ un éducateur spécialisé
- ★ un enseignant de classe
- ★ d'autres personnes qui, selon les parents/tuteurs légaux ou le personnel scolaire, peuvent contribuer au processus, tels que-
- ★ l'orthophoniste
- ★ l'ergothérapeute
- ★ le kinésithérapeute, et
- ★ l'enseignant de la vision ou mobilité

Les déterminations d'ESY peuvent aussi être faites à une réunion de révision périodique, si ce moment est plus approprié que la réunion de révision annuelle.

Comment l'éligibilité pour l'ESY est-elle déterminée?

I. L'équipe de l'IEP considère les facteurs suivants pour prendre les décisions d'éligibilité.

Régression/Récupération

L'équipe de l'IEP détermine si, sans les services d'ESY, il y a une probabilité de régression substantielle de compétences critiques de la vie provoquées par la pause scolaire et d'échec pour reprendre ces compétences perdues dans un temps raisonnable après la pause scolaire.

Degré de Progrès

L'équipe de l'IEP passe en revue le progrès de l'élève vers la satisfaction des objectifs de l'IEP sur les compétences critiques de la vie et détermine si, sans les services d'ESY, le degré de progrès de l'élève vers ces objectifs empêcherait l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière.

Compétences Naissantes/Nouvelles Opportunités

L'équipe de l'IEP passe en revue tous les objectifs de l'IEP visant les compétences critiques de la vie pour déterminer si l'élève a fait des progrès remarquables dans n'importe laquelle de ces compétences. Lorsque les compétences critiques de la vie sont à ce point, l'équipe de l'IEP détermine si l'interruption d'instruction sur ces objectifs provoquée par la pause scolaire empêcherait probablement l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière sans les services d'ESY.

Comportement Importun

L'équipe de l'IEP détermine si la/les conduite(s) stéréotypée(s), ritualiste(s), agressive(s), ou préjudiciable(s) à soi-même visée(s) par les objectifs de l'IEP ont empêché l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire précédente sans les services d'ESY; ou si l'interruption de programmation qui adresse les conduites importunes empêcherait probablement l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire suivante sans les services d'ESY.

Nature et/ou Sévérité du Handicap

L'équipe de l'IEP détermine si, sans les services d'ESY, la nature et/ou la sévérité du handicap de l'élève empêcherait probablement l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière. Une compétence critique de la vie est une compétence comportementale, académique, sociale ou autre compétence déterminée par l'IEP comme étant critique au progrès éducatif général de l'élève.

Circonstances Spéciales

L'équipe de l'IEP, y compris les parents/tuteurs légaux de l'élève, détermine si, sans les services d'ESY, il y a des circonstances spéciales qui empêcheraient l'élève de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière. Les exemples de circonstances spéciales peuvent inclure des élèves qui avaient une entrée tardive à l'école en raison de facteurs spéciaux, l'absence excessive en raison de maladie, et la considération de placement dans un cadre plus restrictif.

- II. Compte tenu de la considération de l'équipe de l'IEP des facteurs énumérés ci-dessus, par rapport à l'IEP et le progrès de l'élève, l'équipe de l'IEP détermine si les avantages qu'un élève reçoit de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière seraient compromis de façon significative si l'élève ne reçoit pas l'ESY. Les services d'ESY sont exigés sous la *Loi sur l'Éducation des Personnes Handicapées (Individuals with Disabilities Education Act-IDEA)* uniquement lorsqu'une telle régression contrarierait considérablement le but du progrès expressif et la régression est suivie par une récupération insuffisante de la connaissance ou des compétences au moment de la rentrée scolaire. Si oui, l'élève exige la clause des services d'ESY pour recevoir une éducation publique gratuite et appropriée (Free Appropriate Public Education).**

Comment est-ce que les services d'ESY sont-ils déterminés?

Si l'équipe de l'IEP décide qu'un élève satisfait les critères pour recevoir les services d'ESY, l'équipe identifiera les buts et les services qui devront être mis en œuvre. Les informations suivantes sont documentées sur l'IEP actuel:

- ★ Les buts et les objectifs spécifiques qui exigent des services d'ESY.
- ★ Le(s) type(s), la/les quantité(s) et la durée d'éducation spéciale et de(s) service(s) relatif(s), y compris le transport nécessaire pour atteindre les objectifs d'ESY de l'IEP.
- ★ L'environnement le moins restrictif dans lequel les services d'ESY peuvent être fournis pour satisfaire les buts et les objectifs d'ESY de l'IEP.
- ★ Le temps durant lequel l'élève participera avec ses pairs sans handicaps.

Les services d'ESY varieront selon le type, l'intensité, l'endroit, l'inclusion des services relatifs, et la durée selon les besoins de l'élève. Les services d'ESY peuvent être fournis dans une variété d'emplacements, y compris les écoles d'éducation générale, les écoles spéciales, la communauté, et la maison. L'équipe de l'IEP déterminera les services et l'emplacement d'ESY les plus appropriés pour chaque élève.

Et si les parents/tuteurs légaux sont en désaccord avec la décision de l'équipe de l'IEP?

Les parents/tuteurs légaux sont appréciés comme membres de l'équipe de l'IEP et participeront complètement au processus de la prise de décision d'ESY concernant leur élève. À la réunion de l'équipe de l'IEP, les parents/tuteurs légaux recevront une copie de l'IEP et les informations sur l'ESY. Ils recevront aussi un résumé écrit de la décision concernant l'ESY. Si les parents/tuteurs légaux sont en désaccord avec la décision de l'équipe de l'IEP, ils peuvent faire appel à la décision en demandant un examen administratif, une médiation, ou une audition de la procédure de plainte en bonne et due forme d'éducation spéciale en appelant l'Equity Assurance and Compliance Unit au 301-517-5864. Les recommandations de l'examen administratif seront présentées dans les 20 jours et si nécessaire, la médiation sera programmée dans les 20 jours suivant une demande écrite. Le calendrier de l'audition de la procédure de plainte en bonne et due forme est le suivant:

- ★ Si la réunion d'éligibilité pour l'ESY est programmée avant le 14 avril, les demandes d'auditions de la procédure de plainte en bonne et due forme d'ESY seront prévues afin de garantir qu'une décision soit prise au cours des 45 jours suivant la demande d'audition.
- ★ Si la réunion d'éligibilité pour l'ESY est programmée entre le 14 avril et le 19 mai, les auditions de la procédure de plainte en bonne et due forme d'ESY demandées avant le 19 mai seront prévues dans les meilleurs délais pour garantir qu'une décision d'audition soit prise avant le 15 juin ou au cours des 45 jours suivant la demande d'audition, ou la date la plus proche.
- ★ Si la réunion d'éligibilité pour l'ESY est programmée entre le 14 avril et le 19 mai, les auditions de la procédure de plainte en bonne et due forme d'ESY demandées après le 19 mai seront prévues dans les meilleurs délais pour garantir qu'une décision d'audition soit prise au cours des 20 jours suivant la demande d'audition.
- ★ Si la réunion d'éligibilité pour l'ESY est programmée après le 19 mai, les auditions de la procédure de plainte en bonne et due forme d'ESY demandées seront prévues dans les meilleurs délais pour garantir qu'une décision d'audition soit prise au cours des 20 jours suivant la demande d'audition.

Ce qui suit est un guide pour aider les parents/tuteurs légaux dans la discussion concernant l'éligibilité à l'ESY durant la réunion de révision annuelle de leur élève.

Questions

Sans les services d'ESY sur les compétences critiques de la vie qui ont été identifiées, l'élève régressera-t-il/elle à un degré qui l'empêcherait de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière? Oui Non

Questions suite

Sans les services d'ESY, le progrès limité de l'élève vers les objectifs des compétences critiques de la vie qui ont été identifiés l'empêcherait-il/elle de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière?

Oui Non

Sans les services d'ESY, l'interruption d'instruction sur les objectifs des compétences critiques de la vie qui ont été identifiés l'empêcherait-il/elle de profiter de son programme éducatif durant l'année scolaire régulière?

Oui Non

Sans les services d'ESY, les mauvaises conduites de l'élève identifiées qui ont été visées par les objectifs de l'IEP l'empêcheraient-t-il/elle de profiter de son programme éducatif scolaire durant l'année scolaire régulière?

Oui Non

Sans la clause des services d'ESY, la nature et/ou la sévérité du handicap de l'élève l'empêcherait-il/elle de profiter de son programme éducatif scolaire durant l'année scolaire régulière?

Oui Non

Sans les services d'ESY, y a-t-il des circonstances spéciales qui excluraient mon élève de profiter de son programme éducatif scolaire durant l'année scolaire suivante?

Oui Non

Comment les parents/tuteurs légaux peuvent obtenir plus d'informations concernant l'éligibilité pour l'ESY et les services d'ESY ou leurs droits à la procédure de plainte en bonne et due forme?

Les informations exposées dans cette brochure seront discutées avec les parents/tuteurs légaux durant la réunion de la révision annuelle de l'IEP de leur élève. Les informations concernant les droits à la procédure de plainte en bonne et due forme sont expliquées dans la brochure «*Garanties Procédurales – Droits des Parents*» (*Procedural Safeguards-Parental Rights*) du Maryland State Department of Education. Si les parents/tuteurs légaux désirent de plus amples informations concernant l'ESY ou une copie de la brochure, ils peuvent contacter les services/bureaux suivants de MCPS:

Office of Special Education

301-279-3837

Extended School Year Services

301-279-3022

Office of Student and Family Support and Engagement

240-314-4860

DECLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit la discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité du sexe, l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socioéconomique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui sont protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date de notre communauté à créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Quelques exemples de discrimination comprennent les actes de haine, violence, insensibilité, harcèlement, brimade, irrespect, ou représailles. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*. Cette politique affirme la conviction du Board que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique reconnaît également que l'équité demande des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structureux et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles.

<p>Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS *</p>	<p>Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS *</p>
<p>Office of Employee Engagement and Labor Relations Department of Compliance and Investigations 850 Hungerford Drive, Room 55 Rockville, MD 20850 240-314-4899 OCOO-EmployeeEngagement@mcpsmd.org</p>	<p>Office of School Administration Office of School Administration Compliance Unit 850 Hungerford Drive, Room 162 Rockville, MD 20850 301-279-3444 OSSA-SchoolAdministration@mcpsmd.org</p>

**Des questions, plaintes, ou demandes concernant les aménagements pour les élèves ayant des handicaps peuvent aussi être soumises au superviseur de l'Office of Special Education, Resolution and Compliance Unit, au 301-517-5864. Des questions concernant des aménagements ou des modifications pour le personnel peuvent être posées à l'Office of Employee Engagement and Labor Relations, Department of Compliance and Investigations, au 240-314-4899. De plus, les plaintes de discrimination peuvent être soumises à d'autres agences, telles que: U.S. Equal Employment Opportunity Commission, Baltimore Field Office, City Crescent Bldg., 10 S. Howard Street, Third Floor, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY); ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights, Lyndon Baines Johnson Dept. of Education Bldg., 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-1100, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.*

Ce document est aussi disponible sur demande, dans d'autres langues que l'anglais et sous d'autres formats sous l'*Americans with Disabilities Act*, en contactant le MCPS Public Information Office, au 301-279-3853, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou PIO@mcpsmd.org. Les individus qui ont besoin d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le MCPS Office of Interpreting Services au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP), ou interpreting_services@mcpsmd.org. MCPS fournit aussi un accès égal aux Boy/Girl Scouts et d'autres groupes de jeunes désignés.



Publié par le Department of Materials Management for the
Office of Special Education

Traduit par Language Assistance Services Unit • Department of Communications

0405.18 • Editorial, Graphics & Publishing Services • 10/17 • NP

